

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous exprimer les chaleureuses félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la présidence de notre conférence, témoignage de notre confiance à votre égard. Ma délégation tient également à féliciter la Présidente précédente ainsi que les membres du Bureau passé et présent.

Je saisis l'opportunité de ces courtoisies liminaires pour rendre un fervent hommage au Directeur Général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, pour ses efforts de promotion de la science et de la technologie nucléaires au service de la Paix et du Développement. Mes louanges incluent bien évidemment le secrétariat pour son efficacité.

Voici à présent la position de l'Algérie sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Premièrement/ L'Algérie soutient toutes initiatives tendant à promouvoir les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et ses applications. Elle se félicite de la tenue du Forum scientifique consacré cette année à la technologie nucléaire pour le climat. Comme elle se réjouit de participer à la Conférence ministérielle sur la science et la technologie nucléaires, prévue à Vienne, en novembre prochain.

Deuxièmement/ L'Algérie souhaite le renforcement des programmes de coopération technique pour accroître les capacités nationales des pays en développement, en particulier africains. Co-fondateur de l'Accord régional AFRA, l'Algérie appuie la coopération entre les États membres et réaffirme constamment son engagement et sa disponibilité à partager son expertise et ses infrastructures nationales au service de l'Afrique, notamment dans les domaines de la formation en radioprotection, la dosimétrie et la physique médicale, la médecine nucléaire, l'imagerie médicale, la médecine vétérinaire, l'instrumentation nucléaire ainsi que le contrôle non destructif. A cet égard, et dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération « TCDC » sur le Continent africain, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'Algérie procédera, ce jour, à la signature, d'un

« Arrangement Pratique », destiné à renforcer le partenariat avec l'AIEA.

Troisièmement/ L'Algérie accorde une grande importance aux questions de sûreté et de sécurité nucléaires. Compte tenu de ses positions de principe, mon pays rappelle que la responsabilité de la sûreté et de la sécurité nucléaires sur le territoire d'un État incombe entièrement à cet État, et réaffirme, à ce propos, que les mesures de renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires ne doivent en aucun cas entraver la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques ni porter atteinte aux priorités fixées pour le programme de coopération technique de l'Agence.

A/ Concernant la sûreté nucléaire, Une loi spécifique qui prévoit la mise en place d'une Autorité de Régulation est en voie d'adoption. Un programme de coopération, projeté sur plusieurs cycles, a été initié avec l'Agence pour renforcer la formation des ressources humaines dans le domaine de la sûreté nucléaire. Par ailleurs, les experts algériens participent aux travaux des Comités techniques de l'AIEA, notamment, sur la sûreté radiologique (RASC), la gestion des déchets radioactifs (WASC). Ils participent aussi aux missions d'expertise de l'AIEA. Ils participent également au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR).

B/ Concernant la sécurité nucléaire, l'Algérie se félicite de l'adoption du Plan sur la sécurité nucléaire 2018-2021. L'Algérie a ratifié la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires, son Amendement ainsi que la Convention Internationale pour la répression des actes de terrorisme Nucléaire. Elle réitère toute l'importance que revêt l'adhésion universelle à l'ensemble des instruments juridiques internationaux qui régissent la sécurité nucléaire.

Conformément à ses engagements internationaux, l'Algérie a marqué son adhésion aux différentes recommandations pertinentes en matière de sécurité nucléaire en approuvant un Plan Intégré d'Appui à la

Sécurité Nucléaire (INSSP), élaboré en collaboration avec l'AIEA, et en renforçant les infrastructures y afférentes, notamment par la mise en place d'un Centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire. Ce Centre a une vocation régionale qui lui permet de contribuer, de manière effective, au renforcement du Réseau international des Centres d'appui à la sécurité nucléaire (NSSC) pour le partage des informations et des connaissances.

Quatrièmement/ L'Algérie, qui a signé, le 16 février 2018, le Protocole Additionnel à l'Accord de Garanties Généralisées, estime que l'AIEA est le seul cadre pour assurer le respect des obligations de non-prolifération qui incombent aux Etats non dotés de l'arme nucléaire. L'Algérie, qui a subi et continue de subir les conséquences catastrophiques sur l'Homme et sur l'environnement des essais nucléaires effectués sur son territoire, demeure convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est l'unique garantie pour se prémunir des dangers de ces armes de destruction massive.

Madame la Présidente, l'Algérie a signé le Traité d'interdiction des armes nucléaires et encourage tous les Etats à faire de même. Je saisis cette occasion pour lancer, de cette tribune, l'appel de l'Algérie à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'à la mise en œuvre des décisions, résolutions et plan d'action de ses Conférences d'examen.

Le TIAN et le TNP sont complémentaires et visent le même objectif : l'élimination totale des armes nucléaires. L'Algérie regrette la situation de paralysie que connaît la Conférence du Désarmement à Genève et le blocage des négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Cinquièmement/ Concernant le TICE, l'Algérie appelle toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait, particulièrement celles figurant à l'annexe II, à procéder sans délai à sa ratification. Convaincue de la nécessité de renforcer les capacités des Etats signataires, l'Algérie a

accueilli, du 6 au 10 mai 2018, à Alger, l'Atelier des Centres Nationaux de Données. Cette troisième édition, après celle de Vienne et Dublin, a permis le partage d'expériences et l'échange de savoir-faire à large échelle. Plus de 80 experts, issus d'une quarantaine de pays représentant toutes les régions du monde y ont participé.

Enfin, Madame la Présidente, je terminerai par une préoccupation majeure, que nous partageons fort heureusement avec de nombreux autres pays. Etat Partie du Traité de PELINDABA, l'Algérie est un fervent promoteur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires visant l'instauration de la Paix et de la Sécurité internationales, d'une part, et le renforcement du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, d'autre part.

C'est pourquoi, elle est fermement attachée à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires également au Moyen Orient. L'Algérie demeure profondément préoccupée par les capacités nucléaires israéliennes et la menace qu'elles représentent au Moyen-Orient. Cette région, berceau de l'Humanité, risque l'anéantissement car les dirigeants israéliens continuent d'ignorer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée Générale de l'ONU ainsi que les décisions des Conférences d'examen du TNP. Nous formons le vœu que la raison l'emporte au Moyen Orient comme ailleurs et que l'Humanité puisse progresser dans la Paix et la Sécurité.

Je vous remercie